

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Novembre. — L'action en cours : Réunion du Comité d'Entente, le 25 octobre 1938 ; Le statut des Grands Mutilés ; Tarifs de Chemins de Fer. — Audience de M. le Ministre des Pensions le 5 novembre 1938. — Notre Section de Prévoyance. — Le Livre Parlé. — Chez les Aveugles de Guerre d'Allemagne. — Circulaire ministérielle au sujet de la circulation du sang. — Lettre du camarade Dupuy. — Nos délégations.

Chronique de l'U.A.G.

Entre nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 1938. — Procès-verbaux de la réunion constitutive de la Régionale de l'Ouest le 25 septembre 1938 ; de la réunion de la Départementale du Tarn le 9 octobre et de la Régionale du Nord le 23 octobre 1938. — Avis divers. — Listes des donateurs.

82.606

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

NOVEMBRE

1^{er} Novembre : première des dates importantes de la saison d'hiver. Journée de recueillement suivie de si près par celle de l'anniversaire de l'Armistice, qu'il semble vraiment que le destin se soit plu à associer le culte des morts et celui du souvenir des grands sacrifices de la guerre.

Cette année, vingt ans après, la France entière célébrera avec une ferveur renouvelée le souvenir de ses morts et celui de la grande tragédie. Nous nous reposerons du labeur quotidien, pour revivre, pendant quelques heures, les temps héroïques et rendre un fraternel hommage à ceux qui ne sont pas revenus.

Vingt ans. Une impression spéciale frappe notre esprit qui mesure le temps écoulé ; à ces raisons du cœur et de la pensée, d'autres s'y ajoutent cette année ; elles sont dûes aux derniers événements qui faillirent marquer d'une façon si tragique la fin de l'été.

Sur la terre entière, les dangers d'une nouvelle guerre ont plané, les peuples ont frêmi de crainte sous l'effroyable perspective. L'horreur du choc qui fut si près de se produire pénétra profondément tous les esprits, la guerre fut évitée. Il semble qu'un désir plus ardent de pieuse reconnaissance pour ceux qui ont sauvé l'indépendance des peuples il y a vingt ans, soit resté au cœur de chacun. Il s'y ajoute l'immense espoir que toutes les souffrances subies préserveront à jamais le monde de pareille épreuve.

Au devoir d'hommage rendu à nos frères d'armes disparus s'associent de tout leur cœur les Aveugles de guerre. Comme toute la foule, comme tous les autres groupements d'anciens combattants, les aveugles de guerre savent, en de telles occasions, remplir en même temps que leur devoir individuel, leur devoir collectif.

A. CONAN.

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.
Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDoux, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERLINDER, EVRAT, FAIVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAITÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.	Mme du Bos ;
Président : M. de Traversay.	Mme Broquin ;
Vice-Présidentes	M. de Chaumont-Quitry ;
	M. Chepfer ;
Secrétaires	Mme Chevalier ;
	Mlle Jalaguiet
	Mme Lévy-Weis ;
M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union ».	M. Julien Mayer ;
	Mme Meyer ;
	Colonel de Traversay.

L'ACTION EN COURS

Réunion

du Comité d'Entente du Mardi 25 Octobre 1938

Le Comité d'Entente s'est réuni à 16 heures.

Toutes les Associations sont représentées. Pour l'U.A.G. : Conan, Amblard.

Le tour de présidence échoit à Nouveau qui est heureux de donner de meilleures nouvelles de Régnier et au nom des camarades lui exprime ses souhaits de complet rétablissement.

Mise au point des questions qui feront l'objet d'une audience que le Comité demandera prochainement au Ministre des Pensions :

1° Impotents fonctionnels ;

2° Application du statut. L'U.A.G. insiste pour que l'examen des dossiers soit activé ;

3° Rajustement des allocations ;

4° Modification de certains barèmes ;

5° Réduction sur les autocars remplaçant les chemins de fer.

La question sera reprise pour que les 75 % de réduction ne soient pas réduits à 50 et même à 30 %. L'U.A.G. insiste sur la gratuité du voyage pour le guide ainsi que pour la suppression de la double perception des droits de quai et de contrôle faite au détriment des aveugles.

6° Cérémonie du 11 Novembre - Emplacements réservés.

LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS

Comme nos camarades viennent de le voir, l'application du décret concernant l'extension de la loi du 22 mars 1935 préoccupe beaucoup les dirigeants des grands mutilés qui ont demandé à être reçus par M. le Ministre des Anciens Combattants.

Nous aimerions vivement que soit menée rapidement l'application des différentes instructions qui ont suivi le décret -loi du 17 juin 1938, pour des cas qui, comme les nôtres, ne demandent pas une grande étude. Tous les délégués désireraient, afin de hâter l'obtention du statut, que des titres provisoires soient délivrés à nos camarades. Nous ferons tous nos efforts pour que les différents cas concernant les aveugles de guerre soient étudiés avec soin.

TARIFS DES CHEMINS DE FER

Pendant les vacances, nous avons eu la désagréable surprise de subir une nouvelle augmentation du tarif des chemins de fer. Nous ne voulons pas discuter la justification de cette augmentation mais, où nous nous élevons, c'est sur l'application à nos guides de la taxe dite « pour frais de gare et de contrôle ». Nous protestons énergiquement contre cette atteinte aux droits que nous avons acquis ; nous n'avons pas manqué et ne manquerons pas de faire des démarches afin que ne soit pas entamée cette chose précieuse entre toutes qu'est la gratuité du transport de notre tierce personne et nous ne manquerons pas non plus de faire remarquer que certaines catégories, comme les retraités des réseaux et leurs familles, sont exemptes de cette taxe.

AUDIENCE
DE M. LE MINISTRE DES PENSIONS
LE 5 NOVEMBRE 1938

Le Comité d'Entente a été reçu par M. le Ministre des Anciens Combattants le samedi 5 novembre à 12 heures.

Etaients présents pour l'U.A.G. : Conan, Amblard.

La délégation a présenté au Ministre les desiderata du Comité dont il est question plus haut. Elle a insisté particulièrement pour que l'examen des demandes tendant à bénéficier de l'extension du statut soit fait le plus rapidement possible, que des visites médicales soient évitées et qu'en attendant la liquidation de ces nouvelles pensions, des titres provisoires soient délivrés.

Le Ministre a promis de faire hâter par ses services l'exécution du décret d'extension.

Toute la délégation n'a pas manqué d'attirer particulièrement l'attention de M. Champetier de Ribes sur les conditions actuelles de vie et le rapport existant entre nos pensions au moment où elles ont été rajustées en 1935 et le coût de la vie à l'heure présente. Il a été fait ensuite allusion à de grandes anomalies existant dans les barèmes, puis la délégation a abordé la question des autocars remplaçant les lignes d'intérêt secondaire. Les délégués ont pu constater que, malgré les démarches, rien n'avait été fait dans ce sens et le Ministre lui-même fait savoir que ses interventions auprès du Ministre des Travaux Publics n'ont pas encore abouti. Sur nos instances, il reprendra la question.

Nous critiquons alors vivement l'application de la taxe de gare et de contrôle et protestons vigoureusement sur l'obligation qu'ont nos guides d'acquitter également cette taxe. Nous indiquons qu'il nous est très désagréable d'avoir subi cette augmentation et que nous reviendrons à la charge pour obtenir satisfaction.

La visite est terminée à 12 h. 45.

H. A.

NOTRE SECTION DE PRÉVOYANCE

Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 15 octobre dernier, a enregistré avec satisfaction les nombreuses adhésions parvenues à la Caisse de Prévoyance ; elles se montent, à l'heure actuelle, à plus de 1.100.

La mise en recrutement des cotisations a été décidée et, depuis, de nombreux versements arrivent à nos Bureaux, ce qui nous crée un assez fort surcroît de travail que notre personnel, d'ailleurs, exécute avec bonne grâce et dévouement.

Le Conseil d'Administration a également revu le règlement et a apporté une modification au texte envoyé à tous nos camarades en juillet dernier. Il s'agit des adhérents qui, pour une raison quelconque, cesseront de cotiser à notre Section. Pour ceux-là il est entendu qu'au moment de la cessation des paiements, les versements seraient remboursés sans intérêt.

Voici du reste le texte qui a été adopté : « Si le camarade, au moment de son décès, n'est pas en règle avec la Caisse, l'U.A.G. ne versera à la personne désignée que le montant des cotisations payées, sans tenir compte des intérêts. Sera considéré comme n'étant pas en règle avec la Caisse le camarade qui, après le 11 novembre, n'aura pas répondu à la demande de versement notifiée par lettre recommandée avec avis de réception ».

Donc, à partir du 11 novembre, notre Section de Prévoyance va fonctionner et tous ceux qui y ont adhéré auront acquis en cas de décès le droit à une somme de 10.000 francs, au profit de leur veuve ou de toute autre personne qu'ils auront désignée. C'est là une sécurité que beaucoup ont appréciée et pour laquelle ils ont bien voulu nous donner leur approbation.

H. A.

LE LIVRE PARLÉ

Nouvelles conditions de paiement

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance les nouvelles dispositions que le Conseil d'Administration de l'U.A.G. a prises au cours de la séance du 15 octobre, et fixant les conditions d'achat des appareils du Livre Parlé. Le Conseil a pris ces dispositions pour répondre aux nombreuses demandes de nos camarades, afin de leur éviter, du fait de la création de la Caisse de Prévoyance, un ensemble de dépenses trop élevées et de ne pas déranger leur budget familial.

Les appareils du Livre Parlé sont mis à votre disposition aux conditions suivantes : remboursement de 50 francs par trimestre pour les tourne-disques et de 75 francs par trimestre pour les phonographes complets.

Nous rappelons que le prix de chaque appareil est de 550 francs pour les pick-up et de 850 francs pour les phonographes, frais d'expédition en plus. Ces appareils étant de très bonne qualité, ces prix sont inférieurs à leurs prix de revient réels en fabrique, mais l'American Braille Press prend la différence à sa charge.

Après l'expérience acquise depuis près de deux ans, nous pouvons engager sans crainte nos camarades à l'achat de ces appareils. Ils trouveront, avec le Livre Parlé, un élément dont ceux qui ne l'ont pas encore pratiqué ne peuvent soupçonner tous les bienfaits. Tous ceux qui en ont fait l'expérience ne cessent de nous témoigner leur vive satisfaction. Pouvoir suivre sans effort des livres entiers, enregistrés par des spécialistes, lecteurs éprouvés, qui donnent aux textes une incomparable valeur, des heures de lecture assurées à son gré sans avoir besoin du concours de personne, des livres, dont tant de nous sont depuis de longues années souvent privés, voilà ce qui est maintenant à votre portée. Faites-en l'essai, vous en serez heureux ; de nombreux camarades ont bien voulu nous le dire en de nombreuses lettres dont quelques-unes ont été publiées dans notre bulletin.

Nous rappelons les caractéristiques des deux appareils :

Le premier, le tourne-disques, s'adapte sur tous les appareils de T.S.F. possédant une prise de pick-up. La qualité de la lecture augmente dans ce cas avec la qualité du récepteur de T.S.F.

Le second, le phonographe complet, a été créé pour ceux qui ne possèdent pas de T.S.F. ou qui, en possédant, préfèrent avoir leur lecture indépendante. Pour l'un comme pour l'autre, les manipulations en sont des plus simples et l'entretien très facile. Ces appareils ont été étudiés spécialement pour le Livre Parlé, car les disques y tournent à la cadence de 33 tours, mais par un simple changement d'engrenage, on les fait passer de 33 à 78 tours, vitesse habituelle de tous les phonographes ; ils peuvent alors servir à l'audition de tous les disques du commerce, musique, etc. Ces appareils sont donc, en même temps, d'ordre particulier et familial.

CHEZ LES AVEUGLES DE GUERRE D'ALLEMAGNE

Dans un bulletin spécialement édité à l'occasion des cinq années de présidence d'Adolf Hitler, l'organe de l'Association des Mutilés Allemands réserve une place importante à un article sur les aveugles de guerre d'Allemagne.

Nous en résumons les pages essentielles qui pourront sans doute intéresser nos camarades.

Dans cet article intitulé : « La confiance exceptionnelle des aveugles de guerre », l'auteur, après avoir rappelé qu'Adolf Hitler, ancien combattant, fut pendant quelque temps lui-même aveugle de guerre, nous dit qu'il y a 3.500 aveugles de guerre allemands.

Au sujet de leur Association, il est indiqué que dans la Maison des Aveugles de Guerre d'Adolf Hitler on trouve :

1. La partie commerciale où l'on est en rapports directs avec les supérieurs capables d'employer ou de placer les aveugles de guerre selon leurs différentes capacités ;
2. La librairie des Aveugles de Guerre qui, avec ses quelques 8.600 volumes, pourvoit à la culture et au délassement des lecteurs de Braille ;
3. La succursale de la Fondation des Aveugles de Guerre qui rend possible l'hébergement des aveugles et des leurs et qui demande une organisation spéciale de l'Union ;

4. Enfin, dans un bâtiment spécial, ceux qui pourvoient au travail des Aveugles de Guerre qui, avec les dépendances d'Hambourg et de Weimar, comme avec celles de Bayreuth, Dortmund, Halle, Munich, Stuttgart et Wurzburg, achètent les matières premières qui leur sont nécessaires et se chargent de la vente des objets confectionnés.

Le travail donne à l'aveugle de guerre la foi en la vie, la conscience de soi, le sentiment de faire partie du tout, le remplissage de ses heures sombres, la possibilité de surmonter son destin et la réconciliation avec son triste sort.

Puis on donne les chiffres suivants relatifs au travail des aveugles de guerre :

Artisans	478
Entrepreneurs	323
Travailleurs intellectuels	321
Travailleurs d'industrie	292
Dactylographes	212
Commerçants	200
Agriculteurs	139
Bureaucrates	94
Speakers	87
Masseurs	16

Il est dit plus loin, au sujet des maisons de repos, qu'on doit assurer à l'aveugle de guerre, à sa fidèle compagne et à ses enfants le séjour à l'air pur, les bains, les soins, afin qu'ils se retrouvent sains et forts après le séjour dans une des jolies maisons de Braulage, Swinemunde, Salzhausen, etc... où, dans l'ensemble, plus de 3.000 hôtes sont reçus chaque année.

L'Union des Aveugles de Guerre d'Allemagne indique qu'une de ses plus belles et plus nobles réussites est la création et le maintien d'un domicile individuel pour chacun de ses membres. Sur 3.500 aveugles de guerre, 2.376 possèdent un chez-soi personnel.

On nous apprend aussi que plus de 1.800 aveugles de guerre ont un chien conducteur qui est pour eux un ami.

Il apparaît enfin que cette grande Association de mutilés réserve une place d'honneur aux aveugles de guerre.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE AU SUJET DE LA CIRCULATION DU SANG

Circulaires n° 256 E.M.P. du 7 mai 1938.

*Le Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés,
à MM. les Médecins-chefs des Centres de Réforme,*

« Je recommande, lorsque des amputés sont soumis à expertise, de ne pas manquer, s'il est constaté des troubles circulatoires, de rechercher les rapports éventuels entre ces troubles et l'amputation.

« Dans cette recherche, on sera guidé par les considérations suivantes :

« 1° Il n'est pas contesté que des amputations peuvent se compliquer de troubles circulatoires ;

« 2° Mais tous les troubles circulatoires survenant chez des amputés ne sont pas forcément dûs à l'amputation ;

« 3° Chaque cas d'espèce pose donc un problème pathogénique sur lequel la liberté de l'expertise reste entière.

« En conséquence, toutes les fois qu'un amputé invoquera des troubles circulatoires, MM. les Médecins-chefs des Centres de Réforme et Présidents de Commissions de Réforme veilleront à ce que le certificat d'expertise et le procès-verbal de la Commission de Réforme fassent état des présentes recommandations.

« Quant à l'évaluation même des troubles circulatoires, il convient de se référer au chapitre du guide-barème traitant de la circulation (cœur et aorte) ».

Nos camarades penseront peut-être que cette circulaire n'intéresse que les amputés, mais notre camarade ROBERT M., membre du Conseil d'Administration, a interrogé un professeur de la Faculté de Médecine de Lyon qui lui a fait la réponse suivante : « Je suis tout à fait d'accord pour que les aveugles énuclés et les trépanés soient compris dans la catégorie dont il est question pour les grands invalides sur votre circulaire. Si j'étais à Paris, j'irais en parler de suite au Ministère des Anciens Combattants ».

Il sera donc, dans les discussions futures, intéressant de s'appuyer sur des avis aussi autorisés que celui-ci.

Notre camarade DUPUY Marius, Président de la Section Départementale des Bouches-du-Rhône, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Président et Cher Camarade,

J'ai l'honneur et je suis heureux de vous transmettre l'expression des chaleureuses et sincères félicitations que le Comité de la Section Départementale des Bouches-du-Rhône vous adresse, en associant d'ailleurs dans le même sentiment de fervente gratitude tous les membres du Bureau de l'U.A.G. et son personnel pour l'initiative aussi avisée que généreuse qui vous a fait prendre, aux heures tragiques des derniers jours de septembre, toutes les dispositions les plus utiles en vue d'assurer à tous nos camarades Parisiens un exode facile et un refuge aussi confortable que possible dans les Etablissements de Franceville et de Bouleville.

Vous avez ainsi, Monsieur le Président, avec le concours de vos fidèles et dévoués collaborateurs, donné une nouvelle et précieuse preuve de l'esprit et des liens de solidarité qui nous unissent tous, même dans les moments les plus critiques de la vie.

Au nom de mes camarades et en mon nom personnel, merci du fond du cœur.

DUPUY.

NOS DÉLÉGATIONS

Le 16 octobre dernier, l'Amicale Franco-Belge des Croix de l'Yser a fait célébrer en l'Eglise Saint-Louis des Invalides, à 10 h. 45, un service solennel à la mémoire de S. M. Albert I^{er} et des militaires français et belges tombés à l'Yser.

Une délégation de l'U.A.G. accompagnée du drapeau de notre Association, assistait à cette cérémonie.

Une délégation de l'U.A.G. accompagnée du drapeau de notre Association prit part également à la cérémonie de l'inauguration du Monument aux Mères Sublimes, le dimanche 23 octobre, à 15 heures, à la Porte d'Italie.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Madame PERRET, de Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Joseph, né le 21 août 1938.

Notre camarade ABDERRAHMANN BEN SAAD, de Lagouat (Algérie), nous fait part de la naissance de son 6^e enfant, Ailha, né le 9 octobre 1938.

Notre camarade LELEE, d'Angers (Maine-et-Loire), nous fait part de la naissance de son petit-fils Yannick, né le 12 octobre 1938.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade LEBON, de Charleville (Ardennes), nous fait part du mariage de sa fille avec M. Robinet, célébré le 22 septembre 1938.

Notre camarade NAVARRON, de Voirdière (Puy-de-Dôme), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Viale, célébré le 17 octobre 1938.

Notre camarade BOSQUET, de La Vendelée (Manche), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Herman, célébré le 11 octobre 1938.

Notre camarade VACHON, de Lantigné (Rhône), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Lécot, célébré le 20 septembre 1938.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

— De notre camarade MICHEL Francis, de Bellevue, par Amillis (Seine-et-Marne), décédé le 11 octobre 1938, dans sa 55^e année.

Né le 12 janvier 1884 à Besançon (Doubs), soldat au 20^e Train des Equipages, notre camarade devint aveugle le 16 septembre 1916. Réformé à 100 % art. 10, pour cécité, il laisse une veuve et un enfant.

— De notre camarade ROUXEL Ernest, de Pleslin (Côtes-du-Nord), décédé le 26 octobre 1938, à l'âge de 43 ans.

Né le 24 août 1895 au Havre, matelot gabier sur le Patrouilleur *Linotte III*, blessé au large de Bizerte le 13 septembre 1918, réformé à 100 % art. 10, pour cécité, titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et un enfant.

— De la mère de notre camarade COUPEZ, du Parc-Saint-Maur (Seine), décédée le 7 octobre 1938 à l'âge de 71 ans.

— De la mère de notre camarade FABRE Irénée, de Clermont-l'Hérault (Hérault) décédée le 2 septembre 1938 à l'âge de 79 ans.

— De la femme de notre camarade ICHTERTZ, de Rosheim (Bas-Rhin), décédée le 20 septembre 1938, à l'âge de 61 ans.

— De la mère de notre camarade CHEUTIN, de l'Epine-au-Bois (Aisne), décédée le 10 août 1938, à l'âge de 75 ans.

— De la femme de notre camarade TRICAUD, de Bellac (Haute-Vienne), décédée le 28 octobre 1938, à l'âge de 45 ans.

— Du père de notre camarade COHN, de Paris, décédé le 25 octobre 1938, à l'âge de 75 ans.

— Du fils de notre camarade BIDEAU Jean, d'Anglet (Basses-Pyrénées), décédé le 27 octobre dans sa 29^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 25 Juin 1938

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Guillam, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolaï, Noireaux, Robert M., Roy G.

Excusés : Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Laffargue, Muller, Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Amblard : Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Lagarde : Laffargue.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. de Traversay, Président, et M. Iweins, secrétaire du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier-adjoint ;

Les camarades : Berthet, Chalendar, Olivier, Rousseau, Saillot.

1. Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 1938 est adopté à l'unanimité.

2. Situations financières d'avril et mai 1938 : adoptées à l'unanimité.

3. L'extension du statut des grands invalides venant d'être acquise par décret-loi, le Président rappelle le travail de l'U.A.G., du Comité d'Entente et l'aide précieuse de la Confédération. Le Conseil est heureux de ce résultat et attend l'exécution des dispositions de ce décret.

Le Conseil évoque ensuite la question des lignes de chemin de fer remplacées par des autocars, qui fera l'objet de ses préoccupations afin d'obtenir un résultat favorable.

4. Le vote du statut étant acquis, la réunion des administrateurs a surtout pour but d'examiner le projet d'assurance qui doit être mis au point. Izaac présente, au nom du Bureau, un projet définitif. Il rappelle les travaux des camarades L'Evesque, Lauté, Fauvel et Chalendar. Le projet ayant reçu l'approbation des services de notre ami M. Auterbe, qui l'a fait étudier, les administrateurs en examinent tous les détails et se mettent d'accord sur un échelonnement de versements fixés selon l'âge des camarades. Il est entendu qu'il sera demandé une cotisation annuelle de 275 francs jusqu'à 45 ans, 325 francs jusqu'à 50 ans, 400 francs jusqu'à 55 ans et 500 francs au-dessus de 55 ans.

Tous les administrateurs expriment l'espoir que de très nombreux camarades cotiseront à cette caisse de l'U.A.G. qui apportera une aide appréciable aux veuves des aveugles de guerre.

Le questionnaire simple et clair qui sera envoyé à tous les camarades est étudié par le Conseil qui chargera le Bureau de faire le nécessaire dans le plus bref délai.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

BOUVET Joseph, Route de Baugé, Segré (Maine-et-Loire) : 120 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant.

BUSSONAIS Louis, Clion (Indre) : 120 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant.

ETIENBLED Louis, 306, Avenue d'Argenteuil, Asnières (Seine) : 160 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant.

FABRE Joseph, 13, Cours de Vincennes, Paris : 140 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant.

LACHATRE Emile, Bois du Breuil, La Souterraine (Creuse) : 100 % art. 10, titre définitif, carte du Combattant.

MAROS François, Loupiac, par Cadillac (Gironde) : 130 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions, sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires. (Brusson ne sachant pas si ces camarades appartiennent à des Associations spécialisées s'est abstenu).

Robert M. rappelle que la station de Saint-Didier est reconnue par la Commission de l'article 64 pour être très salubre aux aveugles fatigués et demande que soit prise en considération la possibilité d'y faire soigner les camarades.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre confirme sa délibération en date du 18 décembre 1937 par laquelle il a accepté à l'unanimité les dispositions testamentaires de M. Paul

HOMME, en son vivant demeurant 57, rue Manin, à Paris (19^e), où il est décédé le 11 novembre 1937, instituant comme héritiers universels les victimes de la guerre qui sont, d'une part, l'Union des Aveugles de Guerre, 49, rue Blanche, à Paris et, d'autre part, l'Union des Gueules Cassées, chacune pour moitié.

Les fonds à provenir de ce legs seront placés et les revenus employés conformément aux statuts. Le Conseil d'Administration donne, à cet effet, tous pouvoirs à son trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

Réunion constitutive de la Régionale de l'Ouest du 25 Septembre 1938

Sur l'initiative des camarades Ravaleau, Potereau et du Bureau de l'U.A.G., les camarades des départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres étaient convoqués le dimanche 25 septembre dans une des salles du restaurant Massé, 11, avenue Gambetta, à La Roche-sur-Yon, afin de procéder à la formation d'une Section de ces départements.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence du camarade Brusson, membre du Conseil d'Administration de l'U.A.G.

Sont présents : Les camarades Charrier, Coignoux, Dallet, Dutaud, Epaud, Grellier, Hillairet, Lainé, Lambert, Carudel, Potereau, Ravaleau, Renaudineau, Teillet, Souchard, Albert, Moquais, Gauchet, Gauthier et Arnoux (de La Rochelle).

Excusés : Arnaud, Croisé, Gaudin, Lesaffre, Chaplais, Claret, Dubreuil.

Le camarade Ravaleau prend la parole pour remercier les camarades qui, malgré les difficultés présentes, sont venus apporter leur concours à la formation du Groupement. Il passe la parole à Brusson qui excuse Conan, Président de l'U.A.G. de n'avoir pu, avec les événements actuels, venir lui-même présider cette première réunion. Ayant mandat de le remplacer, il apporte aux camarades le salut fraternel du Conseil d'Administration de l'U.A.G. et de son Bureau. En quelques mots, il définit le rôle des Sections, entretenues des sentiments

de camaraderie que doivent avoir les uns envers les autres les Aveugles de Guerre, collaborant dans une liaison plus étroite au travail commun de notre administration et demande aux camarades de répondre à l'appel de la formation de la Section de Prévoyance. Il donne également quelques renseignements au sujet des pensions en ce qui concerne les camarades jusqu'à présent non-bénéficiaires du statut.

On passe ensuite à l'élection du Comité d'Administration : *Président* : Dallet. - *Secrétaire* : Raveleau. - *Vice-président* : Potereau.

Le trésorier-voyant et le commissaire aux comptes seront présentés à la prochaine réunion de la Section.

Membres du Comité d'Administration : Lambert, Moquais, Gourdin, Croisé.

A midi, un déjeuner de 44 couverts réunit les camarades et leurs familles au même restaurant. Au dessert, lecture est donnée d'une dépêche de notre Président Conan regrettant et s'excusant de n'avoir pu tenir sa promesse d'être parmi les camarades de ce Groupement.

Brusson prend la parole pour remercier les femmes des camarades d'avoir bien voulu accompagner leur mari, donnant elles-mêmes l'exemple du sang-froid dans les moments actuels. Il passe la parole au camarade Dallet, président de la Section. Celui-ci remercie les camarades de leur confiance, il lève son verre à leur santé et à celles de leurs familles et forme le souhait que les difficultés présentes pour la paix entre les peuples soient surmontées. Il boit à la prospérité de la Section et de l'U.A.G.

Pour le Bureau de la Section,

RAVELEAU.

Procès-verbal de la Réunion de la Départementale du Tarn le 9 Octobre 1938

La séance est ouverte à 10 h. 30, à Albi, sous la Présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : Blatgé, Cabrol, Cailleau, Cancé, Dardié, Geniès, Maury, Massot, Montalan, Saint-Marty, Salesse, Satgé, Séverac et Vidal.

Excusés : Bonnet, Dupuy, Enjalbert et Huc.

Lecture d'une lettre de M. Maraval, délégué des « Amis des Soldats Aveugles » qui, se trouvant fatigué, s'excuse de ne pouvoir assister à notre déjeuner.

Le Président remercie les camarades de la Section d'être venus assister à cette réunion, témoignant ainsi leur fidélité au Groupement, les quelques excusés ayant un véritable empêchement. Il souhaite ensuite la bienvenue au camarade et à Mme Amblard et l'on passe à l'ordre du jour.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance et du compte rendu financier de la Départementale qui sont adoptés à l'unanimité.

Amblard donne des explications sur le fonctionnement et les avantages de la Section de Prévoyance et engage les camarades à s'y faire inscrire sans retard. Il invite les camarades à venir plus nombreux visiter notre Maison de la rue Blanche, ce qui nous permettrait de mieux nous connaître et de resserrer les liens de camaraderie.

Amblard indique les démarches faites pour la réalisation de l'extension du statut et espère que, dans un temps très court, les camarades nouveaux bénéficiaires seront en possession de leur livret.

Amblard répond ensuite aux questions particulières posées par quelques camarades.

Le Président remercie Amblard des explications données et insiste auprès des camarades non inscrits à la Section de Prévoyance afin que ces derniers y souscrivent sans retard.

Le Bureau de la Départementale est ainsi formé : Satgé, *Président* ; Saint-Marty, *Vice-président* ; Enjalbert, *Secrétaire* ; Mme Satgé, *Trésorière* ; Cailleau, Geniès, Cancé et Montalan, *Commissaires* ; Mme Saint-Marty, *Commissaire aux comptes*.

Le déjeuner est servi dans la salle même de la réunion et, au dessert, le Président remercie Amblard, le prie de transmettre le salut fraternel de la Départementale aux camarades du Bureau et du Conseil d'Administration, l'assure des sentiments des camarades du Tarn envers l'Union et lève son verre à la santé de tous, à la prospérité de l'Union, de la Départementale, à la France et à la paix.

Le Président,
G. SATGÉ.

Procès-verbal de la Réunion de Commission de la Régionale du Nord le 23 Octobre 1938

La Régionale a tenu sa réunion annuelle le dimanche 23 octobre, Café du Lion Noir, à Hazebrouck.

La réunion est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Planquette. Les commissaires sont présents, sauf Delaplace qui s'est excusé. Le camarade Béquart assiste à la réunion.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée annuelle du 20 mars qui est adopté.

La Commission enregistre avec satisfaction l'heureux aboutissement de nos revendications concernant le statut des Grands Invalides et souhaite que son application rapide permette enfin à tous les aveugles de guerre de se trouver sur un pied de complète égalité.

Elle fait confiance au Conseil et au Bureau pour suivre de près la question d'un nouveau réajustement si la question se trouve posée lors du vote du budget.

Il est donné connaissance des derniers renseignements parvenus au sujet de la Caisse de Prévoyance et la Commission espère que la grande majorité des membres y souscrita de suite.

Après un échange de vues sur les Maisons de repos et la coordination des transports, la Commission fixe sa prochaine Assemblée annuelle au dimanche 19 mars à Lille.

La séance est levée à midi trente.

Le Secrétaire,
Léon MURET.

AVIS DIVERS

Aux amateurs d'apéritifs et vins de dessert : Grand cru Valmya, genre Porto, Exposition Internationale 1938, vendu franco domicile : par 12 litres : 15 fr. 50, par 40 litres : 12 fr. 50.

S'adresser directement au camarade POLETTE, 42, rue de Dantzig, PARIS.

Veuve d'Aveugle de guerre, demande à prendre en pension des enfants, fillettes de préférence, à partir de 3 ans.

Ecrire à Mme Vve SIMION, 18, place Vauban, Avallon (Yonne).

Notre camarade LEGER Antony, nous informe qu'il peut fournir à des prix très bas, toutes garanties : Postes de T.S.F., Bicyclettes et Tandems, Machines à écrire, Vins de Valmya.

S'adresser à M. Léger, 5, rue Rataud, Paris (5^e).

Notre camarade PAGENEL Albert, 21, boulevard Jean-Jaurès, Clichy (Seine), nous fait savoir qu'il serait acheteur d'une machine à écrire d'occasion, en bon état de marche, clavier universel.

Lui écrire directement pour offre.

A. LACOTAS : chez *Les Producteurs de l'Hérault*, 43, rue Henry-René, à Montpellier, vous offre ce jour, 1^{er} novembre 1938 :

Vin rouge 9^o5, récolte 1938 : 275 fr. ; récolte 1937 : 285 fr. l'hecto.

Supérieur 10^o, récolte 1938 : 285 fr. ; récolte 1937 : 295 fr. l'hecto.

Saint-Georges Extra-Vieux 11^o, récolte 1935 : 325 fr. l'hecto.

Ces prix s'entendent : à l'hectolitre, NU, expédié en barriques de 220 litres environ. Supplément de 5 fr. par hectolitre pour envoi en demi-barrique de 120 litres environ.

Logement : les fûts sont consignés et repris au même prix, rendus franco gare Montpellier.

LISTE DE DONATEURS

Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mme Condamin, Nice, 18 fr. — M. Mouillet, Pusey (Haute-Saône), 25 fr. — En mémoire de M. et Mme Donvillé, 50 fr. — Mme Rumpelly, Paris, 55 fr. — Mme Costa, Ajaccio, 20 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Département des Hautes-Pyrénées, 72 fr. — M. Scaillerez, Saint-Valéry-sur-Somme, 10 fr. — Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 50 fr. — Ville de Paris, 810 fr. — Anonyme, 11 fr. — Commune de Mauzé (Deux-Sèvres), 54 fr.



Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

○

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot. |

